

Schéma de cohérence territoriale

Projet d'Aménagement et de Développement Durables • PADD



En vue de l'approbation



Sommaire

Introduction	p. 3
 Les trois ambitions générales de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour son territoire	p. 4
– Cadre de vie : une priorité historique de l'agglomération confortée par le Grenelle de l'environnement	p. 4
– Le Compiégnois : capitale économique régionale poursuivant ses efforts de développement	p. 5
– La mobilité : un enjeu pour l'ARC qui s'établit à trois niveaux, vis-à-vis des échelles nationale, régionale et locale	p. 6
 4 axes pour un projet d'aménagement et de développement durables	p. 7
Axe 1. Donner à l'Oise son rôle d'épine dorsale	p. 8
Axe 2. Valoriser le patrimoine et le cadre de vie, des aspects essentiels pour les habitants de l'agglomération et des atouts pour le développement économique	p. 10
Axe 3. Stimuler un développement économique qui s'appuie sur l'innovation et la diversification	p. 11
Axe 4. Construire l'Agglomération Durable	p. 15

Introduction

L'Agglomération de la Région de Compiègne, dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a organisé un débat sur les éléments d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (article L122-8 du Code de l'urbanisme). Elles ont fait l'objet d'un débat devant le conseil d'agglomération le 12 novembre 2010.

Ce document permet, après une mise en perspective générale des enjeux, de détailler les quatre grands axes transversaux envisagés pour cadrer et orienter le développement de l'ARC pour les années à venir.

Ambition générale de l'ARC pour son territoire

Une agglomération dynamique valorisant ses atouts pour assurer son développement

En tant que capitale économique de la vallée de l'Oise, le Compiégnois a su sur ces dix dernières années renforcer ce qui constitue les piliers de son développement : à savoir, la valorisation de son cadre de vie, le renforcement de son attractivité et la maîtrise de son développement démographique. Cela permet de la placer comme une agglomération de premier plan au sein du réseau des villes du Sud Picard à proximité immédiate de la région parisienne.

Le document sur les orientations du PADD poursuit les objectifs du Schéma Directeur, les axes de travail définis en 2000 en les enrichissant dans certains domaines.

Cadre de vie : une priorité historique de l'agglomération confortée par le Grenelle de l'environnement

Un élément clé du projet d'agglomération

Le cadre de vie de notre agglomération constitue un atout « historique » de notre territoire. Les récents textes adoptés par le Parlement à travers le Grenelle de l'Environnement confortent cette volonté politique mise en œuvre depuis longtemps. Le SCoT poursuivra cet objectif général en l'amplifiant dans de nouveaux domaines (transport fluvial, multimodalité, énergie, biodiversité, ...).

Une agglomération construite en respectant son identité

La structuration du territoire de l'ARC autour de la partie centrale de l'agglomération, de pôles relais et de villages, ont été des éléments constitutifs d'une urbanisation à échelle humaine qui donne à chacun des repères et une identité propre. Au-delà de la simple préservation des espaces naturels et touristiques, la qualité des espaces publics constitue également un relais essentiel dans cette qualité de vie, tout comme le sont les services à la population (sociaux, culturels, sportifs, ...).

Un projet en adéquation avec le Grenelle de l'environnement

Un développement mesuré de l'agglomération sera l'un des éléments nécessaires pour garantir la qualité de son cadre de vie. L'objectif de croissance de l'ARC avec une hypothèse de croissance de 0,75 % /an repose essentiellement sur le solde naturel et une dynamique en terme de création d'emplois répondant aux stratégies définies dans le schéma directeur de 2000. Ce mode de développement répond aux objectifs du Grenelle en prévoyant une croissance qui équilibre emploi et démographie, d'autant plus qu'elle vise à limiter la progression des déplacements domicile-travail. De plus, le développement de projets de type écoquartier, combiné, à la volonté d'éviter une trop forte pression sur les espaces naturels et de limiter de l'étalement urbain sont également des signes tangibles que ce SCoT s'inscrit dans cette démarche. L'ARC a également la volonté de continuer ses efforts en matière de renouvellement urbain (exemple reconversion des bases militaires) tout comme d'intégrer dans ses opérations d'aménagement les questions de mixité sociale et fonctionnelle.

Le Compiégnois : capitale économique régionale poursuivant ses efforts de développement

Un pôle tertiaire qui se renforce

La localisation de Compiègne à proximité de la région parisienne a permis de développer une offre importante en activités tertiaires supérieures qui conforte son attractivité.

Le développement de l'UTC, l'implantation de l'ESCOM, le développement du CETMEF, témoignent de ce dynamisme.

De la même façon, le Compiégnois a montré sa capacité à implanter des activités de back office de grands groupes industriels ou tertiaires (Saint Gobain, MAIF,...).

Cet axe de développement continuera à être une des priorités de notre territoire.

L'innovation : gage d'attractivité économique

La nécessité d'imbriquer dès l'amont les activités de recherche et leurs applications concrètes étaient un des objectifs de la création dans les années 70 de l'Université Technologique de Compiègne (UTC). Ce pôle universitaire est devenu aujourd'hui un des principaux vecteurs de la politique d'innovation déclinée à l'échelle de la région Picardie dans de multiples projets (pôle de compétitivités ITrans et Industrie Agro ressources, création de nouveaux laboratoires avec le CNRS, centre de l'innovation, parc technologique des rives de l'Oise, ...). La réforme des pôles universitaires organisée à l'échelle nationale doit être l'occasion pour l'UTC de se renforcer de différentes manières (croissance interne, collaboration avec d'autres établissements et arrivée de nouveaux établissements), l'objectif étant de renforcer ce pôle d'excellence. Le projet de technopôle fluvial s'inscrit également dans cette optique.

Une attractivité économique qui s'appuie sur une offre globale

La localisation de l'agglomération de Compiègne aux portes de l'Ile-de-France et du réseau de villes du Sud Picard constitue un atout indéniable également en termes économiques. Elle doit nous permettre de continuer à attirer de nouveaux porteurs de projets. Ce facteur est à combiner à une offre globale avec des éléments concourant à l'attractivité d'un territoire : accessibilité, facilité d'accès au foncier et à l'immobilier, mais également richesse patrimoniale (ville impériale et massif forestier), qualité de vie et large offre dans des équipements diversifiés (santé, loisirs, culture, sport).

Cette offre globale et de qualité constitue le vecteur d'attractivité et de vitalité économique du territoire. Elle a déjà permis de faire de notre territoire un pôle économique majeur et attractif (près de 40 000 emplois, 1,3 emplois pour 1 actif). Cela implique également d'accompagner les entreprises en place dans leur développement et de favoriser le renouvellement du tissu industriel.

Diversifier le développement économique dans le domaine touristique

L'ARC et plus globalement le Pays Compiégnois, ont de nombreux atouts dans ce domaine (Palais impérial, Forêts de Compiègne et de Laigue, cadre de vie, Château de Pierrefonds,...). De nombreux efforts ont déjà été entrepris pour qu'ils génèrent une activité touristique porteuse d'activités économiques et d'emploi. Cet objectif doit être amplifié et développé à l'échelle du Pays Compiégnois et plus globalement du Sud de l'Oise à travers une action de mise en réseau des différents acteurs.

Une politique économique à construire à l'échelle du Pays Compiégnois

L'ARC développe depuis de nombreuses années des projets économiques d'importance au sein de l'Association du Pays Compiégnois (APC). Le port multimodal de Longueil Sainte-Marie et la création de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) en sont des exemples visibles sur le terrain.

La volonté de l'ARC est de plus en plus, de définir une stratégie économique à l'échelle du Pays Compiégnois en s'intégrant dans les dynamiques de la vallée de l'Oise et du réseau à réactiver des villes du Sud Picard.

La mobilité : un enjeu pour l'ARC qui s'établit à trois niveaux, vis-à-vis des échelles nationale, régionale et locale

Renforcer l'accessibilité aux grands modes de déplacement national et international

Une bonne accessibilité est une qualité essentielle pour tout pôle urbain qui veut être attractif. L'ARC dispose d'atouts indéniables pour les liaisons nationales européennes ou internationales grâce à plusieurs accès à l'A1 vers Paris et Lille et au-delà vers des métropoles Nord-Européennes, mais également par la proximité d'équipements aéroportuaires de dimension internationale (Aéroports et gare TGV interconnexion de Roissy-Charles de Gaulle – Beauvais Tillé).

Des efforts complémentaires sont envisagés pour mieux inscrire notre territoire dans les échanges nationaux et internationaux et correspondent aux objectifs de l'ARC. Deux projets relèvent de cette dimension :

- la réalisation du canal Seine Nord qui permettra de valoriser le transport fluvial et plus globalement l'ensemble de la chaîne logistique nécessaire aux entreprises du Sud de l'Oise.
- la création de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy qui donnera l'opportunité à l'ARC de renforcer son lien avec la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle et plus globalement l'ensemble des lignes TGV qui structurent le paysage ferroviaire français et européen.

Un maillage régional qui reste insuffisant pour conforter le réseau des villes du Sud Picard

Au niveau régional des améliorations ont été apportées tant sur le plan routier qu'au niveau ferroviaire ou des transports collectifs. La mobilité étant un enjeu y compris pour les déplacements de proximité, les efforts devront être poursuivis pour permettre au réseau de villes du Sud Picard de mieux exister dans le quotidien des habitants afin de favoriser les complémentarités entre les pôles urbains de Compiègne, Creil, Beauvais, Soissons notamment. Des améliorations devront également être apportées pour les liaisons avec Paris. Cela doit se traduire par une amélioration sensible du réseau routier (RD 200 vers Pontoise, RN 31 itinéraire Rouen-Reims, projet de liaison RN2-RN31) et par une meilleure offre ferroviaire permettant un service se répartissant sur toute la journée y compris en « heures creuses » (cadencement). Le cas échéant, le développement d'une offre en car (vers Beauvais notamment) peut constituer une alternative ainsi que toutes les dispositions favorisant le covoiturage.

L'amélioration des conditions locales de mobilité doit se poursuivre en se diversifiant et en favorisant de nouvelles pratiques

Au niveau local, la stratégie des déplacements doit reposer sur une amélioration des conditions de mobilité au sein de l'agglomération et notamment entre les deux rives de l'Oise. Cela nécessite de poursuivre les efforts pour rendre plus accessible la partie centrale de l'agglomération à tous les modes de transport, de développer des logiques d'intermodalité et de susciter des solutions alternatives de déplacement (transports collectifs, vélo, covoiturage, transport à la demande, ...). Cette orientation implique également que les principaux futurs quartiers soient mieux reliés à l'ensemble des modes de mobilité de l'agglomération.

Un projet ainsi dessiné à l'échelle de l'ARC qui s'inscrit dans un certain nombre de réflexions menées à l'échelle de l'APC et qui sera le support d'une réflexion INTERSCOT, devrait participer à l'émergence du réseau de villes du Sud Picard. En outre, il contribue aux réflexions développées au travers du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) de Picardie.

Ces différences induites entre échelles de réflexion et d'action par le découpage territorial n'ont pas été pour autant un frein pour l'ARC dans la définition de son projet d'aménagement et de développement durables

4 axes pour un projet d'aménagement et de développement durables

Les 4 axes qui suivent constituent les déclinaisons de l'ambition générale de l'ARC pour son territoire pour les 15 ans à venir. Ces axes transversaux ont été établis à la suite du travail de diagnostic. Chacun d'entre eux est ensuite détaillé en fonction de sa thématique centrale définie dans son titre.

✦ **Axe 1** : Donner à l'Oise son rôle d'épine dorsale

✦ **Axe 2** : Valoriser le Patrimoine et le cadre de vie, des aspects essentiels pour les habitants de l'agglomération et des atouts pour le développement économique

✦ **Axe 3** : Stimuler un développement économique qui s'appuie sur l'innovation et la diversification

✦ **Axe 4** : Construire l'Agglomération Durable

Axe 1 : Donner à l'Oise son rôle d'épine dorsale

L'Oise a été pendant des siècles, un vecteur de développement économique de l'agglomération facilitant les déplacements des hommes et des marchandises. La montée en puissance des modes de transports ferrés puis routiers ont conduit à délaisser progressivement ses abords.

L'agglomération construit sa politique urbaine de cœur d'agglomération autour de ce formidable atout naturel dont il convient de valoriser les potentialités (environnementales, paysagères, ludiques, ...) en cœur de ville.

Plus globalement, l'Oise et l'Aisne constituent des éléments structurants de la trame verte et bleue locale et régionale. Ces rivières participent également à l'identité et à la structuration urbaine du territoire de l'ARC, par les paysages qu'elles génèrent, mais aussi par les liaisons douces dont elles sont porteuses.

L'Oise doit aussi retrouver le rôle économique qu'elle avait au moment de la fondation de la ville : carrefour d'échanges et point de passage obligé ; le redéveloppement du fret fluvial est un axe prioritaire.

1.1 Ouvrir la partie centrale de l'agglomération sur l'Oise tout en poursuivant le rééquilibrage rive droite / rive gauche

- Poursuivre le développement du cœur d'agglomération, élément moteur du Compiégnois (ZAC des deux rives) en ouvrant le centre historique sur l'Oise. Le renforcement du cœur d'agglomération passe par une redynamisation du commerce et par un renforcement du tertiaire. Les programmes de logements auront également toute leur place dans le cœur d'agglomération. La reconquête des berges se présente comme un secteur favorable à ce renouveau du centre urbain. La mise en œuvre du nouveau plan de circulation, qui donnera une nouvelle place aux circulations douces et au transport en commun sera un élément déterminant de ce projet car il améliorera la mobilité et donnera la capacité de renforcer la qualité des espaces urbains.
- Harmoniser les deux rives, en soutenant les projets de part et d'autre (exemples : pôle gare, école d'Etat-Major, ZAC de la prairie, ...). L'objectif d'équilibre recherché pendant de nombreuses années est atteint, il s'agit dorénavant de poursuivre les efforts de développement. Les deux rives se répondent et ont vocation à travailler ensemble à l'image des projets de résidence étudiante ou de maison des étudiants sur la rive droite en lien avec l'UTC.
- Faire de l'Oise et l'Aisne, de manière globale, un lien entre les communes qui s'égrènent le long de leurs cours. La poursuite de la mise en place de liaisons douces rive droite et rive gauche (pistes cyclables) tant pour les déplacements domicile-travail que pour les loisirs confortera cette dimension.

1.2 Redonner à l'Oise son rôle de vecteur du développement économique

- S'appuyer sur la construction du Canal Seine-Nord avec la création de Paris Oise Port Intérieur. Cet objectif devra être poursuivi au sein de l'ARC par la mise en œuvre de nouvelles installations permettant le développement du fret fluvial et par la réhabilitation des sites existants.
- Favoriser l'émergence d'un volet du pôle de compétitivité I-Trans « Technopôle fluvial » notamment par l'entremise du CETMEF.
- Faire émerger la vocation touristique des vallées de l'Oise et de l'Aisne (ports de plaisance, haltes fluviales touristiques, projet de développement de projets de campings ou de résidences hôtelières).
- Développer les aspects récréatifs de l'Oise que ce soit dans la sphère sportive avec le pôle nautique Compiégnois, ou ludiques et événementiels (jeux, promenades, création d'un événement autour de l'eau et de la rivière ?, ...).

1.3 Agir pour un environnement préservé avec la rivière comme indicateur de la qualité de la ressource en eau

Le SAGE Oise Aronde couvre la majeure partie de l'ARC et a pour objectifs de : maîtriser les étiages tout comme les risques de pollution des eaux et les inondations, améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques, réduire les pollutions dès la source, restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques et enfin sécuriser l'alimentation en eau potable.

Au-delà de ces objectifs, il s'agit également de :

- Mutualiser l'accès à la ressource en eau face aux nouveaux défis à relever (pollutions, suppression de points de captage par le canal ...)
- Optimiser l'organisation de la gestion de la ressource en eau par un rapprochement des syndicats.
- Etudier les possibilités de nouvelles ressources en eau pour l'ARC
- Développer les partenariats pour améliorer la gestion naturelle des sites préservés (captages et zone rouge PPRI). L'idée est de valoriser les zones rouges à travers des projets de développement qui préservent l'environnement (bassins de test pour le CETMEF, observatoires pour les oiseaux, habitations flottantes...) Il s'agit de passer d'une logique d'espace interdit et gelé, à un espace de projets qui restent également conformes à la volonté et la nécessité de protéger l'environnement,
- Continuer les efforts menés sur la préservation des captages notamment par le biais des mesures agroenvironnementales entreprises avec la profession agricole.
- Poursuivre les efforts de limitation des effets des crues des rivières par les mesures et moyens déjà mis en œuvre (tamponnement des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation, système de compensation, favoriser l'infiltration des eaux pluviales, ...) et continuer les coopérations avec les territoires amont et aval, dans le cadre de l'Entente Oise-Aisne.
- Aménager les berges pour favoriser la diversité des séquences (enrochements, secteurs de quais, « berges vertes »...), que ce soit en zone urbaine ou rurale. Il s'agit de favoriser la biodiversité dans cet espace frontière qui est à la croisée de nombreux enjeux urbains, touristiques, écologiques ou encore économiques.

Axe 2 : Valoriser le Patrimoine et le cadre de vie, des aspects essentiels pour les habitants de l'agglomération et des atouts pour le développement économique

La qualité de son cadre de vie et la richesse de son patrimoine sont pour les habitants et l'Agglomération des éléments qui caractérisent la région de Compiègne. Ils sont constitutifs de notre identité. Tout projet de développement doit participer à ces objectifs. En outre, ils sont pour le territoire un atout en matière de développement économique et touristique.

2.1 Préserver la mise en valeur du cadre de vie tout en développant l'agglomération de façon mesurée

- Consolider la structuration urbaine de l'agglomération à ses différentes échelles : Cœur d'agglomération, pôles relais et villages. Cette hiérarchisation doit rester le fil directeur des aménagements envisagés afin que ceux-ci soient à l'échelle de la commune dans lesquels il s'insère, ou en tout état de cause, de l'ensemble urbain auquel il se rattache (partie centrale de l'agglomération par exemple).
- Nourrir la diversité des paysages, qu'ils soient urbains, agricoles ou forestiers. Dans ce cadre, le travail sur les entrées de ville est une illustration de cette recherche d'équilibre entre les différentes composantes du territoire.
- Améliorer les interfaces villes / forêts. Ces lieux sont autant d'espaces de respirations pour les habitants de l'ARC qu'il convient de mettre en valeur afin qu'ils continuent d'assurer pleinement leur rôle récréatif, social et environnemental.
- Veiller à ce que le Compiégnois reste une agglomération à échelle humaine dans laquelle les habitants sont associés aux projets d'aménagements.

2.2 Poursuivre la mise en valeur du patrimoine riche et diversifié du territoire

- Valoriser le patrimoine urbain historique (Palais, école d'Etat-Major, ...). Tous les éléments remarquables et emblématiques ainsi que le patrimoine urbain résidentiel doivent continuer à faire l'objet d'une attention particulière, que ce soit pour leur conservation ou leur mise en valeur.
- Prolonger la valorisation du patrimoine rural d'importance (ensemble agricole, église, ...) aussi bien que le « petit patrimoine » (puits, murets, ...). Le patrimoine bâti forestier mérite également d'être intégré aux différentes stratégies de protection et valorisation mises en œuvre aussi bien par la collectivité que les particuliers.
- Poursuivre le travail mené avec les territoires voisins sur les questions de patrimoine et sa mise en valeur que ce soit sur la thématique touristique (offices de tourisme) ou sur le patrimoine (actions de mise en valeur du patrimoine : plaquette colorimétrique commune)
- S'attacher à promouvoir une architecture de qualité dans toutes les nouvelles opérations (construction et /ou réhabilitation). En effet, ces bâtiments élaborés aujourd'hui constitueront le patrimoine de demain.

2.3 Préserver l'environnement pour renforcer la qualité du cadre de vie

- Veiller au maintien du grand continuum forestier pour préserver la richesse écologique des sites et favoriser le maillage écologique existant entre les bois et appuyer les mesures nécessaires à sa consolidation dans les secteurs « appauvris ».
- Mettre la nature au cœur des projets urbains notamment dans les nouvelles opérations. Ces îlots de verdure favoriseront la biodiversité.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables dans les projets de construction ou de réhabilitation qu'il s'agisse des projets des collectivités ou de leurs habitants.
- S'attacher, plus particulièrement, au regard de l'importance de la forêt sur le territoire, à s'inscrire dans le renouvellement d'une filière autour du bois aussi bien d'un point de vue énergétique (bois énergie) que pour valoriser le bois en tant que matériau de construction.

Axe 3 : Stimuler un développement économique qui s'appuie sur l'innovation et la diversification

L'Agglomération de la Région de Compiègne constitue l'un des principaux pôles économiques régionaux. Cette vocation de pôle majeur pour la Picardie constitue un des objectifs centraux de son projet d'aménagement et de développement durables.

Malgré une dynamique économique qui ne s'est jamais démentie ces dernières années, celle-ci n'a pas été suffisante pour compenser des mutations d'activité notamment industrielles. Il s'agit donc d'amplifier notre attractivité et notre performance économique pour retrouver une croissance de 300 emplois par an en solde net. Ce nouvel élan est déjà perceptible, il ne demande qu'à être confirmé et stimulé. L'objectif est donc créer en 15 ans 4 500 emplois en solde net.

L'innovation constitue une des valeurs sûres du dynamisme économique Compiégnois. Dans cette stratégie, l'UTC revêt une importance centrale, toutes les initiatives visant à développer son rayonnement seront soutenues par l'Agglomération. De plus, la diversification accrue de l'économie sera poursuivie.

A l'heure des nouvelles mobilités, une accessibilité accrue de l'agglomération doit être recherchée pour garantir son attractivité vis à vis des territoires voisins, à l'échelle de la région et même au-delà.

3.1 Poursuivre le renforcement et la diversification de notre tissu économique

- Construire une stratégie économique à l'échelle du pays Compiégnois s'inscrivant dans les dynamiques de la vallée de l'Oise et du réseau de villes du Sud Picard.
- Amplifier nos efforts pour accueillir des activités relevant du secteur tertiaire ou tertiaire supérieur (recherche, back office de grands groupes,...). Cela doit s'appliquer tant au secteur privé qu'aux activités relevant de la sphère publique (développement du CETMEF,...).
- Accompagner notre tissu économique en place en aidant les entreprises dans leur développement et étant à l'écoute de leurs préoccupations tout en favorisant leurs innovations.
- Faciliter le développement des sociétés de service aux entreprises ; leur présence repose sur la richesse et la diversité du tissu économique local industriel ou tertiaire.
- Favoriser une réindustrialisation de notre tissu économique en s'appuyant sur l'innovation et sur la création de nouvelles activités.
- Soutenir le développement du pôle santé, qui est un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois dans l'ARC. Cela permettra de favoriser le maintien du nombre de médecins spécialisés.
- Soutenir la création d'entreprises et accompagner les entreprises dans leur évolution (idée du *parcours industriel* « de la pépinière d'entreprises à la S.A. »).
- Conforter le rayonnement du territoire en étoffant ses équipements (Centre des congrès, parc des expositions).
- Veiller à l'attractivité des parcs existants, par la réhabilitation des espaces publics le cas échéant
- Réinvestir les sites industriels (ex : Continental) qui auraient été laissés vacants.

3.2 S'appuyer sur l'innovation et la formation comme vecteurs de développement

- Développer le pôle de recherche et d'innovation UTC-ESCOM en accompagnant ses projets d'agrandissement ou d'accueil de nouveaux établissements universitaires et écoles d'ingénieurs. L'objectif est de faire du pôle universitaire de l'UTC un pôle de recherche attractif international (formations, projets et cadre de vie). Un objectif de 6 000 à 7 000 étudiants pourrait être entrevu d'ici quelques années.
- Développer des projets associant des entreprises privées à la recherche publique comme le proposent les Pôles de compétitivité : Itrans et Industrie Agroressources ou encore le projet Pivert. Les efforts menés pour le développement ou l'émergence de lieux de recherche publique/privée devraient permettre à terme de dynamiser le tissu économique par l'innovation et se traduire par la création d'entreprises technologiques.

- Développer le projet de technopôle fluvial autour du CETMEF dans le cadre du développement du pôle de compétitivité iTrans.
- Accompagner les projets des établissements pratiquant la formation continue. La place croissante des questions environnementales dans les différents secteurs économiques pourrait être l'occasion de voir se développer des formations en lien avec les « métiers verts ». Dans le même ordre d'idée de formations en adéquation avec les attentes du marché économique, le travail mené par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) qui permet de développer les liens entre employés et employeurs, sera poursuivi.
- Encourager le développement et l'adaptation d'un réseau de télécommunication performant (réseau à haut débit) sur l'agglomération et notamment sur les zones d'activités économiques.

3.3 Développer et structurer l'armature commerciale

- Renforcer le poids économique du cœur d'agglomération en développant ses activités dans le domaine du commerce, dans celui du tertiaire avec la création de bureaux et également dans la formation (accueil de nouveaux sites universitaires). L'importance commerciale du cœur d'agglomération doit être renforcée et soutenue. Son rôle touristique a vocation bien entendu à être amplifiée.
- Améliorer l'attractivité commerciale par le renouvellement de l'offre des commerces périphériques et intermédiaires. Ce nouvel élan passe par la restructuration, la requalification de la zone commerciale de Jaux – Venette, l'extension des pôles existants et en cours de création (Jaux_Venette, Margny, La Croix Saint Ouen,...). Il ne s'agit plus d'opposer commerces de centre-ville et périphérique mais de travailler sur leur complémentarité pour favoriser l'attractivité de l'agglomération.
- Soutenir l'armature commerciale des pôles relais et des villages pour qu'ils puissent continuer de proposer une offre de proximité et de qualité.

3.4 Promouvoir une politique touristique ambitieuse qui s'inscrit dans le territoire de l'APC

- Accorder la priorité au développement de l'offre d'hébergement touristique, création d'hôtels et de sites d'hébergements légers de loisirs à l'échelle de l'ARC et du Pays
- Développer le tourisme vert (massifs forestiers), le tourisme équestre (maisons cavalières, hippodrome,...), d'affaires (centre de congrès), patrimonial et historique (palais impérial, musées, ...)
- Optimiser l'accueil public et diversifier les produits proposés (concerts, activités d'Accrobranches, ...)
- Moderniser les sites touristiques et les adapter aux nouvelles attentes du public
- Entreprendre un travail de promotion (salons, expositions,...) à l'échelle de l'ARC et du Pays, passant peut-être par la création d'événements d'envergure.
- S'appuyer sur l'aérodrome pour favoriser l'essor du tourisme d'affaires, tout en développant dans le même temps, les activités de loisirs et de sports liés au milieu aéronautique.

3.5 S'appuyer sur un développement agricole compétitif et proche des habitants

- Soutenir à l'échelle du Pays Compiégnois les conditions d'une agriculture performante respectueuse de l'environnement (ressource en eau, biodiversité ...).
- Donner sa place à une agriculture diversifiée aux portes de l'agglomération en réservant une partie du foncier à cette activité spécifique.
- Favoriser le développement d'une agriculture locale (AMAP, cueillette, ...) qui permettra d'être en prise directe avec l'économie locale et les habitants de l'ARC.
- Favoriser le développement des liens entre l'activité agricole et le pôle de compétitivité Industrie AgroRessources.

3.6 Accroître l'attractivité de l'ARC par une meilleure accessibilité

Une approche modale permet d'avoir un aperçu précis des objectifs de l'ARC dans chacun de ses domaines :

Ferroviaire

- Appuyer le projet de mise en œuvre de Picardie-Roissy et de manière plus précise d'un axe Roissy-Creil-Compiègne. L'idée est notamment de pouvoir rallier l'aéroport sans avoir à passer par Paris.
- Veiller à la mise en œuvre d'une offre ferroviaire qui permette de couvrir toutes les tranches horaires tant vers Paris que vers Amiens. Le cadencement peut être une réponse.

Routier

- Améliorer les axes existants : Beauvais-Soissons (RN 31), et également Compiègne-Creil (RD 200).
- Créer une nouvelle voie entre la RN2 et la RN 31 via la vallée de l'Automne.
- Structurer le réseau routier afin de hiérarchiser les voies de l'agglomération pour mieux distinguer leurs usages en fonction du flux qu'elles portent (transit, desserte interne, desserte de quartier,...) Cette fonction sera ensuite prise en compte pour décider des aménagements nécessaires à son éventuelle amélioration.
- Améliorer les conditions de circulation dans l'agglomération avec la création de nouvelles voies et par le réaménagement de certains carrefours. Il s'agira également de favoriser les échanges entre les deux rives de l'Oise.
- Inciter au covoiturage, qui répond à la dispersion des lieux de résidence des salariés des entreprises. Une réflexion est à développer sur la question des parkings dédiés au covoiturage notamment sur des lieux intermodaux ou aux échangeurs autoroutiers.
- Développer les parkings relais près des gares ou éventuellement des entrées d'agglomération.

Transports en commun

- Rendre plus attractif le réseau existant notamment en :
 - adaptant une ou des lignes existantes pour qu'elle(s) soit(en)t mieux adapté(es) aux besoins des actifs (plus rapide, plus fréquente,...)
 - proposant de nouveaux services sur des secteurs peu desservis, comme par exemple, transport à la demande ou extension de lignes sur les zones d'activités,
 - améliorant l'articulation avec les réseaux départementaux ou interurbains qui sont susceptibles d'être développés par une accessibilité renforcée
 - Réfléchir à l'utilisation de la voie ferrée comme mode de déplacement à l'intérieur de l'agglomération (Jaux, Le Meux, ...)

Vélo et circulations douces

- Consolider et poursuivre le maillage des pistes cyclables en matière de nouvelles infrastructures tant pour les déplacements de loisirs que pour les déplacements professionnels (TransOise, véloroutes intercommunales, bandes ou pistes cyclables urbaines,...)
- Améliorer le confort des pistes cyclables existantes et des dispositifs d'accueil et de garage des vélos, en nombre et en qualité
- Développer les actions qui facilitent l'usage du vélo (dispositifs éventuels, locations, ...)
- Poursuivre le maillage des circulations douces

Piétons

- Sécuriser les déplacements piétonniers
- Développer les programmes de piétonisation des espaces publics
- Intégrer dans les aménagements les dispositifs nécessaires aux personnes à mobilité réduite (PMR)

3.7 Faire des lieux d'intermodalité des pivots du développement économique et urbain

- Favoriser une plus grande intermodalité pour améliorer les conditions de circulation entre les différents modes de transport.
- Améliorer l'intermodalité dans les secteurs clés comme la gare de Compiègne, où elle doit être encore améliorée pour favoriser le recours aux transports en commun et aux trains. La gare a pour vocation d'être pleinement ouverte sur ses deux faces.
- Etudier l'opportunité, au-delà de la gare, de créer d'autres sites propices à la création de pôles d'intermodalité (nouvelles interfaces agglomération/bassin de vie).
- S'appuyer sur les pôles d'intermodalité pour développer des projets urbains connexes, à l'image du projet autour de la gare de Compiègne qui doit permettre dans le cadre de son réaménagement d'accueillir de nouvelles activités tertiaires (bureaux).

3.8 Intégrer la question du fret dans les réflexions d'aménagement

- Inscrire l'agglomération dans le projet de Canal Seine Nord et notamment sur l'aspect fret fluvial.
- Renforcer l'ancrage local de l'utilisation de la voie d'eau, à court terme avec le port fluvial multimodal de Longueil-Sainte-Marie, et valoriser la proximité avec l'Oise des terrains disponibles du parc d'activités de Le Meux Armancourt.
- Etudier, plus globalement, la capacité de réactiver les installations de quai existantes pour le fret
- Valoriser les infrastructures ferroviaires existantes pour le fret, que ce soit avec la zone industrielle de Le Meux ou à terme le port fluvial, qui doit se doter d'un embranchement fer ou encore du faisceau ferroviaire de Verberie (l'usage à transport de passagers est déjà à l'étude).
- Hiérarchiser les voies pour permettre d'éviter une dispersion des flux camions.
- Trouver les solutions pour les problèmes rencontrés avec le stationnement des poids lourds (pause de midi et stationnement de nuit).
- Optimiser les problématiques de livraison en centre-ville.

Axe 4 : Construire l'agglomération Durable

L'évolution de la construction de la ville nous invite à nous adapter sur les caractéristiques de son développement (forme, densité). La consommation des terrains agricoles, la nécessité de limiter la longueur des déplacements (notamment domicile-travail), la volonté d'optimiser l'utilisation des équipements et services existants comme cela est prévu dans le Grenelle de l'Environnement, nous invite encore plus à poursuivre dans la réalisation d'une ville à l'échelle humaine où la qualité de ses bâtiments et de ses espaces publics doit être prioritaire.

Le développement du nombre d'habitants de l'agglomération doit être maîtrisé pour éviter au sein de notre territoire la création de déséquilibres sociaux que causerait une croissance démographique trop vive. L'augmentation du nombre d'emplois devra accompagner cette croissance pour favoriser les rapprochements domicile-travail. L'agglomération de la région de Compiègne pourrait ainsi compter dans quinze ans environ 80 000 habitants.

4.1 Développer un bâti de qualité et diversifié comme facteur d'attractivité

- L'hypothèse de croissance démographique retenue pour les 15 ans à venir, qui repose sur une progression du nombre d'emplois de 300 par an, est de +0,60 % à 0,75 % /an soit l'équivalent de 400 à 450 logements/an, compte tenu des hypothèses prises en terme de décohabitation. Celle-ci correspond à une évolution du nombre d'habitants correspondant au solde naturel (les naissances moins les décès) et d'un solde migratoire très légèrement positif. Ce principe est déjà retenu dans le programme local de l'habitat (PLH).
- Proposer une offre diversifiée en logements pour permettre aux habitants de vivre dans l'agglomération en fonction de leurs besoins et attentes spécifiques (étudiants, personnes âgées, jeunes ménages) et préserver ainsi une diversité de la population notamment générationnelle.
- Poursuivre les efforts de qualité architecturale et urbaine des logements réalisés et veiller tout particulièrement à leur intégration au tissu urbain. De manière plus spécifique, participer aux démarches visant à réaliser des constructions contributives à la ville durable. Cela implique de favoriser le respect des normes issues de la Réglementation Thermique 2012 et susciter la réalisation de constructions passives.
- S'attacher à promouvoir la réhabilitation du patrimoine bâti trop énergivore dans une double optique : réduction de la facture énergétique des ménages et préservation de l'environnement en limitant l'émission de gaz à effet de serre.

4.2 Poursuivre les efforts réalisés en matière de renouvellement urbain et de prise en compte de l'environnement

- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de renouvellement urbain aussi bien sur de grandes opérations que sur des opérations plus restreintes.
- Déterminer un mode d'urbanisation adapté au territoire en limitant la consommation d'espace :
 - Maîtriser la consommation d'espace et contenir l'étalement urbain, par des densités d'habitat qui devront être compatibles avec le bâti environnant,
 - Promouvoir de nouvelles formes d'habitat,
 - Organiser le développement des parcs d'activités de manière à optimiser l'utilisation des terrains.
- Promouvoir la notion d'écoquartiers et de parcs d'activités répondant aux objectifs du développement durable.
- Construire de nouvelles opérations ou réaménager les secteurs existants (résidentiels ou espaces économiques) en tentant de réintégrer la biodiversité.

4.3 Continuer à hiérarchiser le développement urbain de l'agglomération en intégrant plus largement les questions de mobilité

- Poursuivre le développement de la partie centrale de l'agglomération : Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette, Clairoix, Jaux, secteurs déjà desservis pour une large part par le réseau de transport collectif.
- Conforter et étoffer les autres pôles relais (Choisy-au-Bac, La Croix Saint-Ouen, Le Meux et Saint-Sauveur). La question de leur accessibilité devra faire l'objet d'investigations complémentaires notamment à travers les différents outils de transport collectif et les liaisons douces.
- Accompagner le développement mesuré des villages. L'urbanisation sera privilégiée dans les centres bourgs et les opérations de logements continueront d'être menées avec l'esprit de réaliser une « greffe » sur le tissu urbain existant.
- Promouvoir des projets d'extension urbaine résidentiels ou de parcs d'activités accessibles par des dispositifs relevant des transports collectifs et des itinéraires de circulations douces. Les solutions mises en œuvre seront adaptées à la localisation du projet et à son dimensionnement. Leurs mises en œuvre seront phasées en fonction de l'avancement des projets. L'idée est de faire de la maîtrise des déplacements un des axes de la conception de la ville de demain. Les questions d'accès aux services et commerces de proximité seront également intégrées dans les réflexions lors des nouvelles opérations d'aménagement.

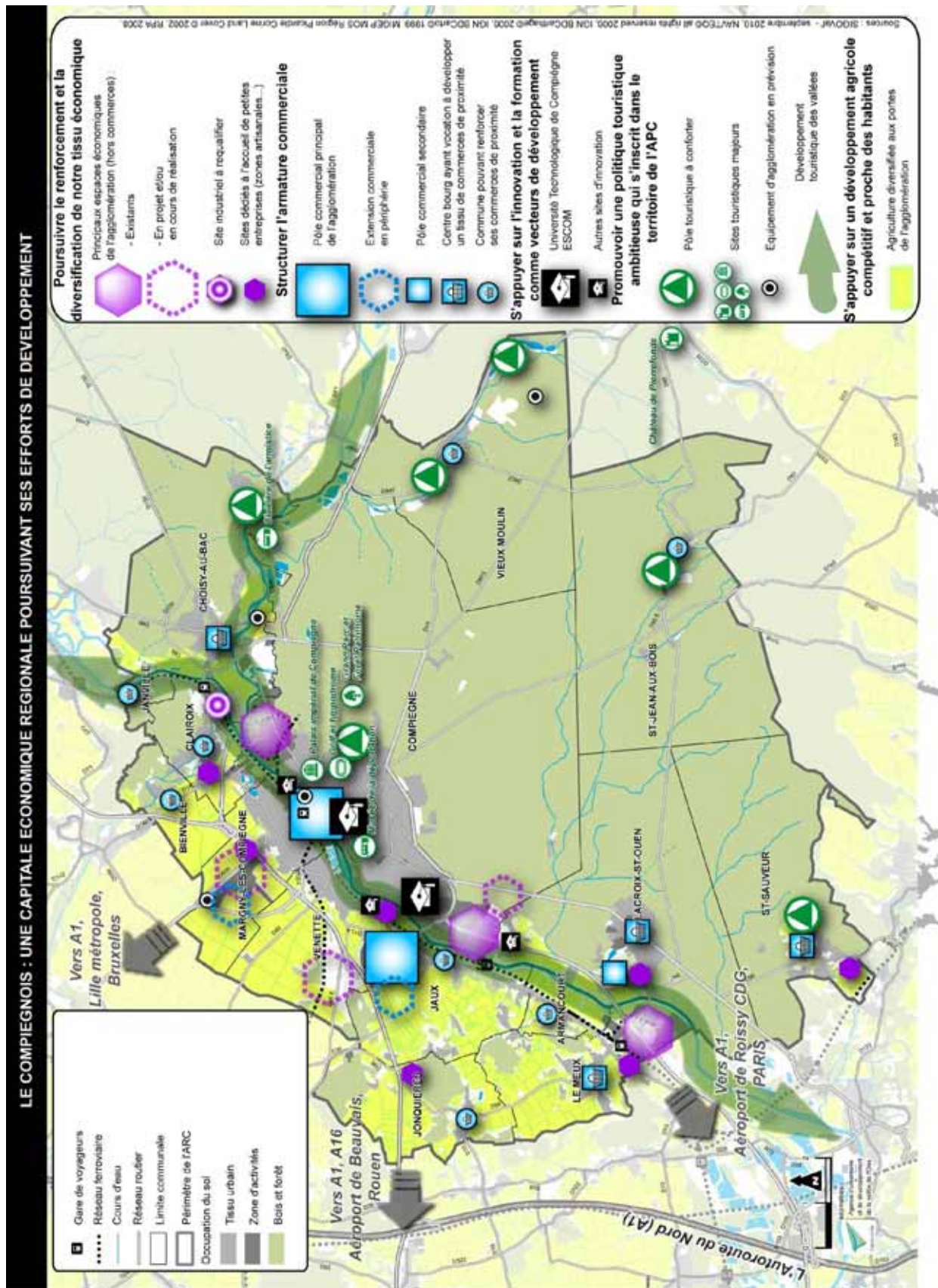
4.4 Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle

- Poursuivre la réalisation des projets urbains mixant différentes formes urbaines et différents statuts d'occupation (locatifs aidés, accession sociale, accession libre, ...) cela s'applique à l'ensemble des communes de l'ARC
- Utiliser l'opportunité que constitue la réhabilitation du patrimoine existant pour réintroduire de la diversité sociale dans les centres historiques des bourgs et des villes.
- Prévoir, comme cela a toujours été fait dans les projets résidentiels significatifs en taille, les équipements nécessaires à la vie du quartier (école, ...) et plus globalement qui favorisent l'intégration du quartier dans la ville (inscription d'équipements d'échelle communale dans les nouveaux quartiers).

4.5 Mettre l'humain au cœur du projet de développement de l'ARC

- Développer des équipements structurants (sportifs, culturels, ...) à l'échelle de l'agglomération, et également des équipements de proximité répartis sur le territoire
- Développer des politiques d'animation et d'offre culturelle
- Favoriser les lieux de sociabilité (espaces publics, lieux de quartiers, jardins familiaux,...) et le maillage associatif du territoire
- Favoriser les lieux et les projets intergénérationnels
- Soutenir l'offre d'accueil pour la petite enfance
- S'attacher à favoriser le renouvellement des services de proximité notamment dans le domaine médical (maison médicale) et dans l'aide à l'accompagnement des personnes âgées

Les cartes des pages suivantes viennent illustrer le PADD



HIERARCHIE DES POLES ET DEVELOPPEMENT URBAIN

